

District de la Corrèze

Siège social :

35 Rue Léon Branchet
19100 BRIVE

Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.
Fax : 05.55.17.74.09.

Site :

<http://foot19.fff.fr>

E-mail :

district@foot19.fff.fr

**Horaires d'ouverture
des Bureaux**

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00
Vendredi :
8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00
Samedi :
9 H 00 . 12 H 00

Agenda :

Réunion Formation Délégué

Départemental : Samedi 2 Mars 2019
de 9 H 00 à 12 H 00

Commission Statuts & Règlements :

Mercredi 6 Mars 2019 à 18 H 30

Commission Partenariat : Mercredi 13

Mars 2019 à 18 H 00



Sommaire

Infos.....p 1 . 3 et 7
Procès verbauxõ õ õõ .p 3 à 6
Partenaires institutionnelsõ p 8
Partenaires privésõ ..õ õ p 9 . 10 . 11
. 12 . 13 et 14.

COMMISSION FEMINISATION



Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le District de Football de la Corrèze et la Commission Féminisation, à l'occasion de la Journée de la Femme, mettent en place la « **Journée de la Féminisation** » **le Dimanche 10 Mars 2019.**

Lors de cette journée, la Commission vous invite à mettre à l'honneur les licenciées Féminines de votre club (exemple : coup de envoi du match, haire d'honneur par les joueurs, remise de bouquets de fleurõ etc.).

Nous espérons que votre club participera à cette action et que, ensemble, nous élargirons le réseau des femmes impliquées dans le milieu du Football.

N'oubliez pas à nous envoyer les photos prises pour l'occasion afin de mettre en valeur vos initiatives.

Cordialement.

Le Président de la Commission Féminisation
G. ESTEVES



COMMISSION FEMINISATION

FORUM

« Fidéliser et attirer de nouvelles dirigeantes »

SAMEDI 9 MARS 2019
de 9 H 30 à 12 H 30
Salle des Fêtes
à Allassac



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 31 Janvier 2019

Présents : Mrs LAFLAQUIERE Luc . JUGIE Christophe . LAURENT René . LAVAL Jacques.

Assiste : Mr BESSE Franck.

Excusés : Mrs DUPUY Hervé . JAMALI Zak . SALLES Guy.

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Corrèze, dans les conditions de délai (7 Jours à partir de la parution du Procès-Verbal) et conformément aux dispositions de l'Article 30 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les droits d'examen (80 Euros) devront être joints.

1/ APPROBATION DU PV DU 13 SEPTEMBRE 2018 :

Le PV de la dernière réunion de la Commission Statut de l'Arbitrage est approuvé à l'unanimité.

2/ CLUBS DE LIGUE :

La situation des clubs de Ligue est abordée.

Concernant Mr COELHO Jorge du CA MEYMAC, suite au PV de la CDA du 14/12/2018 lui accordant une année sabbatique, la Commission Statut de l'Arbitrage informe que Mr COELHO ne s'est pas engagé en tant qu'arbitre (pas de dossier médical pour la saison 2018/2019).

LISTE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORRÈZE EN INFRACTION AU 31 JANVIER 2019

IMPORTANT

Conformément à l'Article 48 È Alinéa 4 du Statut de l'Arbitrage, les candidats reçus à l'examen de formation initiale AVANT LE 31 JANVIER 2019 sont inclus dans l'effectif arbitres des clubs concernés. Toutefois il appartient à chaque Président de veiller au bon accomplissement des formalités administratives et médicales de l'engagement permettant ensuite au candidat de accomplir ses obligations.

Tous les Arbitres qui ont effectué une demande de licence sont pris en compte. Les arbitres comptant au titre de l'Article 35 sont également comptabilisés.

Application de l'Article 35 : Tout arbitre formé par un club (1^{ère} licence) qui quitte celui-ci autre que pour un motif de violence ou de atteinte à l'éthique, continue à couvrir son club formateur pendant deux saisons sous réserves de accomplissement



des obligations au niveau du nombre de rencontres à effectuer. Ce bénéfice est automatiquement signifié dans les procès-verbaux et pris en compte lors de l'étude des dossiers de mutations.

La Commission procède à l'étude de la situation des clubs départementaux au 31 Janvier 2019.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en juin 2019 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du Statut de l'Arbitrage est fixé à 16. Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 janvier de la saison en cours.

1^{ère} ANNEE D'INFRACTION

Départemental 1

- **AMACS BRIVE** : manque 1 arbitre . Amende 120 "
- **FRJEP ST GERMAIN** : manque 2 arbitres . Amende 240 "
- **AS LAGUENNE/STE FORTUNADE/LAGARDE** : manque 1 arbitre . Amende 120 "
- **AS SEILHAC** : manque 1 arbitre . Amende 120 "

Départemental 2

- **CA CHAMBOULIVE** : manque 1 arbitre . Amende 50 "
- **AS TURCS D'USSEL** : manque 1 arbitre . Amende 50 "

Départemental 3

- **ENT. DU PLATEAU** : manque 1 arbitre . Amende 50 "
- **ES SOURSAC** : manque 1 arbitre . Amende 50 "

2^{ème} ANNEE D'INFRACTION

Départemental 1

- **AUVEZERE MAYNE FC** : manque 1 arbitre . Amende 240 "

Départemental 3

- **JS ROSIERS** : manque 1 arbitre . Amende 100 "

Fin de la réunion à 19 H 30.

Le Secrétaire de Séance
J. LAVAL

Le Président de la Commission
L. LAFLAQUIERE



COMMISSION FEMININES

Réunion du 11 Février 2019

Présents : Mmes FAYE Mado - RIAUCOUX Yvonne - RAYMOND Agnès - ROULAUD Virginie - GEOFFROY Cathy - Mrs COULOUMY Alain - DECHERF Damien - TREMOUILLE Serge - BRANDY Yorick - LENOIR Gérard - ALARCON Antoine

Excusée : Mme CLAUZEL Sandrine.

SENIORS :

Championnat :

Séniors à 8 :

La journée 13 du 27/01/2019 est reportée au 17/02/2019

La journée 14 du 3/02/2019 est reportée au 24/02/2019

Les matches AS ST PANTALEON . ALLASSAC/USSAC/CUBLAC, ALLASSAC/USSAC/CUBLAC - STE FEREOLE Ss, US VARS - ST EXUPERY et FC ST JAL - CHAMBERET/TROCHE-VIGEOIS/UZERCHE sont reportés à des dates ultérieures

Interdistrict à 11 :

3 journées de reportées :

La journée 15 du 27/01/2019 est reportée au 24/02/2019

La journée 16 du 3/02/2019 est reportée au 28/04/2019

La journée 26 du 28/04/2019 est reportée au 26/05/2019

Coupe de la Corrèze Séniors :

16 équipes engagées :

ALBUSSAC/NEUVILLE/MONCEAUX, ALLASSAC/USSAC/CUBLAC, FC ARGENTAT, AS BEYNAT, ESA BRIVE, CHAMBERET/TROCHE-VIGEOIS/UZERCHE, MARCILLAC/CLERGOUX/VITRAC-CORREZE, MEYMAC, ST EXUPERY, STE FEREOLE Ss, AS LAGUENNE/STE FORTUNADE/LAGARDE, FC ST JAL, AS ST PANTALEON, TULLE FC, ES USSEL, AC VARETZ

1^{er} tour le 24/03/2019

1/4 de Finales le 24/04/2019

Le tirage du 1er tour aura lieu en même temps que celui de la Coupe de la Corrèze Séniors

Coupe de la Corrèze Futsal :

La coupe de la Corrèze Futsal a eu lieu le 13 Janvier 2019 à Lubersac.

5 clubs étaient présents, regroupant 6 équipes ; ES USSEL, ENTENTE CHAMBERET/TROCHE-VIGEOIS/UZERCHE, US VARS, FC ST JAL, ALLASSAC /USSAC / CUBLAC.



A l'issue de cette journée, ce sont les clubs de L'ENTENTE CHAMBERET/TROCHE-VIGEOIS/UZERCHE et USSEL qui se retrouveront pour la Finale le 30/05/2019 au gymnase de Rollinat à Brive.

JEUNES :

- La phase qualificative de la Coupe de La Corrèze futsal U14F/U17F a eu lieu le 26/01/2019 au Gymnase Victor Hugo à Tulle. 7 clubs étaient présents, regroupant 9 équipes : AS ST PANTALEON, ALLASSAC/USSAC/STE FEREOLE, ENTENTE DES VERGERS, COSNAC FC, AS JUGEALS-NOAILLES, AC VARETZ et AS LAGENNE/STE FORTUNADE-LAGARDE.

A l'issue de cette journée, ce sont les clubs de L'ENTENTE DES VERGERS et de l'AS ST PANTALEON qui se sont qualifiés pour la Finale le 30/05/2019.

- Le Rassemblement déguisé des EFF aura lieu le 16/02/2019 à Marcillac.

Le stage de Noël des U15F de Puymoyen a accueilli 4 Corrèziennes : Julia ROUX, Elise MEYJONADE, Salomé DELOST et Nejma TAHRI.

Julia ROUX a été sélectionnée pour participer au 2^{ème} stage qui aura lieu à CIBOURE du 24 au 28/02/2019.

Félicitations à toutes ces jeunes filles.

La prochaine réunion aura lieu le 8/04/2019 à 18 H 30

La Secrétaire de la Commission
A. RAYMOND

Le Président de la Commission
D. DECHERF





STAGE ANNUEL DES ARBITRES DEPARTEMENTAUX



Le stage annuel des Arbitres Départementaux de la Corrèze se tiendra le :

SAMEDI 16 MARS 2019

de 8 H 30 à 16 H 30

à EGLETONS

Ce stage est obligatoire. Les personnes concernées ont reçu un mail et doivent confirmer leur présence avant le 9 Mars 2019



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



MALEMORT





PARTENAIRES PRIVES



17 Rue Denis Papin . B.P 135
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95



SAS ASSIMON TP



PARTENAIRES PRIVÉS

**BAR-RESTAURANT
PENSION DE FAMILLE 3 SALLES
TRAITEUR
Chez "Gus et Olga"**

3, rue du Tir (face à la Giat)
19000 TULLE
Tél. 05 55 20 26 73
Fax : 05 55 20 26 73





Garage POUJET





PARTENAIRES PRIVES



<p>CONTANT ENTREPRISE S.A.S Z.I. du Verdier LUBERSAC ☎ 05.55.73.39.75 Fax 05.55.73.59.77</p>	<p>FORAGES</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ RECHERCHE D'EAU ✓ GÉOTHERMIE ✓ DIRIGÉS
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ V.R.D. ADDUCTION EAU POTABLE ✓ RÉSEAU ÉLECTRIQUE ✓ ÉCLAIRAGE PUBLIC
<p>Site : www.contant.fr • Email : info@contant.fr</p>	



<p>COUVERTURE - ZINGUERIE NEUF - RESTAURATION Ardoises - Tuiles - Lauzes</p>	
<p>Henri LAVEAUX</p>	
	<p>"La Vedrenne Haute" 19360 COSNAC Tél. 05 55 23 13 90 Fax 05 55 23 13 06</p>



PARTENAIRES PRIVÉS

Faure
AUTOCARS

Services réguliers
Location d'autocars avec conducteur
Voyages organisés

AUTOCARS FAURE TOURISME
10300 SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL
05 55 24 54 04
contact@faure-autocars.fr

www.faure-autocars.fr

Intermarché
SUPER

AEL
Bureau

PARTENAIRE
RICOH
★★★ EXPERT

PHOTOCOPIEUR
MOBILIER bureau
Papeterie aux entreprises
05.55.24.04.12
BRIVE
ZI MARQUISE BRIVE

crit

Travaillons ensemble

RÉSEAU
Krill
100 % gourmand



PARTENAIRES PRIVES



VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode
19270 USSAC
06.50.53.70.42
m-v-construction@orange.fr

SARL AMBULANCES USSELLOISES - TAXI
PARRAIN



61, av. Général Leclerc
19200 USSEL



Tél. 05 55 72 83 50





PARTENAIRES PRIVES

